

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



Action quotidienne et de proximité, l'EP SCoT assure, dans le cadre de sa mission de personne publique associée et dans les commissions où siègent les élus, un appui aux communes et aux intercommunalités. Il s'agit d'un accompagnement au plus proche du terrain, pour des situations variées, complémentaires à des réflexions plus stratégiques.

En 2022, les débats des élus de l'EP SCoT ont largement identifié les enjeux dont la Grande Région de Grenoble devra se saisir... mais aussi illustré la complexité d'appréhender collectivement les trajectoires pour permettre aux modèles d'aménagement d'évoluer.

Au sein de la Greg, l'expression des attentes et des enjeux des intercommunalités s'est traduite par le vote d'une délibération cadre articulant l'engagement du territoire dans la trajectoire ZAN autour de quatre piliers : le rôle central du bloc local (communes, EPCI, SCoT) pour partager une stratégie ; des réponses adaptées selon les territoires ; la recherche de mutualisation dans une logique de solidarité et enfin la nécessaire coordination avec les territoires voisins de la Greg.

Ce positionnement collectif marque une étape importante pour questionner notre document. Après 10 ans de mise en œuvre le contexte a fortement évolué : les obligations de la loi Climat et résilience et l'affaiblissement progressif du rôle intégrateur du SCoT provoquent le débat autour de son évolution.

La traduction de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à 2050 prend son sens avec la définition d'une trajectoire s'appuyant sur les spécificités et les dynamiques locales. Une déclinaison arithmétique identique à toutes les échelles nierait les fondements même de l'aménagement du territoire... Convaincu de l'enjeu, l'EP SCoT s'est impliqué dans la conférence des SCoT AURA, avec une cinquantaine de territoires, pour élaborer une contribution visant l'évolution du SRADDET. L'exercice, nouveau, a permis de faire valoir de premiers jalons qui contribuent à l'émergence d'une culture commune, dans une approche globale et à plusieurs échelles.

Publiée à l'automne, « Changement d'ère pour le SCoT ? », retrace le cheminement des débats depuis le début du mandat et pose les jalons des travaux à venir. Pour envisager une possible évolution du document, le calendrier contraint et la singularité de chaque EPCI, sur le plan des compétences et d'appréhension du ZAN, appellent à identifier des priorités communes, à l'échelle de la Greg, avant de définir toute procédure d'évolution. Car l'EP SCoT doit assurer aux EPCI et aux communes les meilleures conditions pour appréhender les choix à venir dans un document de planification réglementaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Laurence THERY, Présidente de l'Établissement public du SCoT

Préambule

Ce rapport d'activité présente les travaux réalisés durant l'année 2022 au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg).

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Sommaire

Les missions et moyens de l'EP SCoT.....	5
Les temps forts de l'année 2022.....	10
L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT.....	14
Les actions de 2022.....	24
Le bilan financier 2022.....	30



Les missions et moyens de l'EP SCoT



Les instances politiques

L'établissement public du SCoT est un syndicat mixte administré par un Comité syndical. Celui-ci est composé de 30 élus délégués (et 30 élus suppléants) désignés par les 7 intercommunalités membres de l'EP SCoT.

Le Comité syndical est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de l'évolution du SCoT. Il peut aussi proposer toute initiative favorisant la cohérence des politiques publiques sur son territoire, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, d'environnement et agriculture, d'eau, d'habitat, de mobilité et déplacements, d'équipements de tourisme et de commerces et de services.

En 2022, la composition du Comité syndical a évolué à deux reprises :

- Pour Bièvre Isère Communauté, Joël Gullon a été désigné délégué titulaire en remplacement de Yannick Neuder et Sébastien Metay a été désigné délégué suppléant.
- Pour Le Grésivaudan, Julien Lorentz a été désigné délégué titulaire en remplacement d'Olivier Salvetti, devenu délégué suppléant.

Treize élus composent le Bureau, présidé par Laurence Théry, entourée de 7 vice-présidents représentant tous les territoires de la Greg.

Instances de réflexions et de préparation des travaux du Comité syndical, le Bureau valide notamment les avis sur les documents d'urbanisme. En 2022, la composition du Bureau a évolué : pour Grenoble-Alpes Métropole, Florent Cholat a remplacé Pierre Bejjaji.

Le Bureau syndical

* au 31 décembre 2022



Présidente - Laurence THÉRY



1er Vice-Président - Philippe CARDIN



Vice-Présidente - Coralie BOURDELAIN



Vice-Président - Bruno CATTIN



Vice-Président - Martial SIMONDANT



Vice-Président - Jean-Claude DARLET



Vice-Présidente - Béatrice VIAL



Vice-Président - Roger VALTAT



Membre du bureau - Florent CHOLAT



Membre du bureau - Franck FLEURY



Membre du bureau - Laurent THOVISTE



Membre du bureau - Vincent FRISTOT



Membre du bureau - Nadine REUX

Les délégués titulaires



Philippe CARDIN



Vincent FRISTOT



Florent CHOLAT



Laurent THOVISTE



Franck FLEURY



Pierre BEJAJI



Pierre LABRIET



Jean-Luc CORBET



Dominique ESCARON



Nicolas PINEL



Bruno CATTIN



Nadine REUX



Anne GERIN



Anthony MOREAU



Laurence THERY



Coralie BOURDELAIN



Julien LORENTZ



Jean-François CLAPPAZ



Martial SIMONDANT



Joël GULLON



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT



Jean-Claude DARLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON



Béatrice VIAL



Aurélie COHENDET



Claude DIDIER



Roger VALTAT



Dominique PALLIER

Grenoble-Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint-Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Les délégués suppléants



Hosny BEN REDJEB



Gilles NAMUR



Séverine JACQUIER



Vincent LECOURT



Benjamin COIFFARD



Nathalie MARGUERY



Laëtitia RABIH



Brahim CHERRA



Christophe REVIL



Claudine LONGO



Denis MOLLIERE



Florian GRANIER



Christine GUTTIN



Serge PAPILLON



Henri BAILE



Annick GUICHARD



Philippe LORIMIER



Olivier SALVETTI



Evelyne COLLET



Franck POURRAT



Sébastien METAY



Éric SAUVIGNON



André ROUX



Philippe ROSAIRE



Christian DREYER



Robert CUCHET



Uta IHLE



Eric BERNARD



Géraldine
BARDIN-RABATEL



Pierre CARON

Les missions et moyens

Les missions

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- Suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision) ;
- Animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;
- Évaluer la mise en œuvre du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

Les moyens

Ces missions sont assurées, sous la direction de **Benoît PARENT** (depuis le 1^{er} janvier), par trois postes de chargés de mission et deux postes chargés du secrétariat, de la gestion administrative et financière pour les 261 communes et 7 EPCI de la Greg.

Les missions de l'équipe technique sont réalisées en étroite collaboration avec les techniciens des collectivités du territoire et de l'Etat, notamment au sein du groupe projet SCoT (GPS).

Olivier ALEXANDRE (100% à partir de novembre) : en charge des secteurs du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère, de la Métropole, du Trièves jusqu'à l'automne et de Bièvre Isère à partir de novembre, de l'instruction des dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et du lien avec les acteurs commerciaux. Il assure le suivi des dossiers de communication (web, publications) et de la stratégie ZAN en appui du directeur.

Cécile BENECH (100%) : référente des thématiques eau, énergie - assure la relation avec les PCAET et les conseils de développement - cheffe de projet de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) - en charge du suivi du Schéma régional des carrières et du Plan de protection de l'atmosphère - référente "club énergie climat" de la FédéSCoT.

Pablo COULANGE (100%) départ mi-juin : en charge des secteurs du Voironnais, de Bièvre-Isère, de Bièvre-Est et de Saint-Marcellin Vercors Isère, ainsi que référent résilience et risques.

Mathieu PERRIN (100%) arrivé début novembre : en charge des secteurs du Voironnais, de Bièvre-Est et du Trièves, du suivi des travaux de l'OFPI, de l'Atelier des futurs et référent résilience, risques, agriculture et biodiversité.

Mara CALABRO (100%) : Accueil et secrétariat, assistante de direction.

Nathalie FUMEX (100%) au 1^{er} février : chargée de la gestion administrative et financière.

L'ensemble des missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Moyens et missions

DIRECTION ADMINISTRATION



Benoît PARENT
Directeur
Arrivé au 1^{er} janvier



Mara CALABRO
Assistante de direction



Nathalie FUMEX
Chargée de gestion
Administrative et financière
Arrivée au 1^{er} février



Ludivine DUSSERT
Chargée de gestion
Administrative et financière
Départ le 31 janvier

CHARGÉS DE MISSION



Olivier ALEXANDRE
Chargé de mission



Cécile BENECH
Chargée de mission



Mathieu PERRIN
Chargé de mission
Arrivé le 7 novembre



Pablo COULANGE
Chargé de mission
Départ le 15 juin

L'équipe de l'EP SCoT en 2022



Les temps forts de l'année 2022



Les instances de l'établissement - 10 Bureaux syndicaux

26 janvier 2022

Points d'actualité / agenda / Calendrier 2022 (1^{er} semestre)
Conférence des SCoT / retour des intercommunalités sur la trajectoire ZAN et perspectives à l'échelle de la Greg
Avis sur les documents d'urbanisme

2 février 2022

Points d'actualité / agenda
Préparation budgétaire
Préparation conférence SCoT
Quelle évolution du SCoT (possible ou nécessaire) ? Présentation de l'étude l'Agence d'urbanisme
Avis sur les documents d'urbanisme

9 mars 2022

Points d'actualité / agenda
Conférence des SCoT : point d'avancement
Préparation délibération cadre Engagement de la Greg
Mission TACCT : Information
Transitions sociétales : préparation de la restitution en Comité syndical
Avis sur les documents d'urbanisme

23 mars 2022

Débat et validation de la proposition de délibération pour un positionnement Greg sur le ZAN à soumettre au comité syndical du 30 mars

13 avril 2022

Actualités et avis documents d'urbanisme
Mission TACCT : proposition de déroulement des ateliers du mois de mai 2022
Conférence des SCoT : point d'avancement et propositions de positionnement de la Greg

8 juin 2022

Point Fonctionnement EP SCoT
Relations aux territoires / avis
Point sur la Conférence des SCoT
Préparation du CS du 6 juillet dont la question de l'évolution du SCoT avec l'appui de l'Agence d'urbanisme et les ateliers TACCT

14 septembre 2022

Points d'actualité / agenda
Suites du comité syndical du 6 juillet – les attentes exprimées et les perspectives avec scénarios d'évolution avec l'appui de l'Agence d'urbanisme
Conférence des SCoT AURA : point d'étape
Avis sur les documents d'urbanisme.

28 septembre 2022

Points d'actualité / agenda
Réflexions évolution SCoT avec étude de différents scénarios avec l'appui de l'Agence d'urbanisme
Préparation comité syndical du 12 octobre

9 novembre 2022

Retour sur le Comité syndical du 12 octobre 2022
Echanges et débats sur la thématique économique avec notamment :

- Présentation de la stratégie économique de Grenoble Alpes Métropole, par Guy Jullien, Vice-président et Caroline Bouvard, DGA.
- Présentation du projet d'extension de la zone économique du Parc des Fontaines à Bernin par Jean-François Clappaz, Vice-président au Grésivaudan et Joris Benelle, DGS

23 novembre 2022

Points d'actualités / agenda / avis
Préparation budgétaire
Préparation du Comité syndical du 7 décembre 2022 et les travaux sur le socle partagé d'aménagement avec l'appui de l'Agence d'urbanisme

Les instances de l'établissement - 5 Comités syndicaux

9 février à Colombe (siège de la CC Bièvre Est)

Délibérations

- **Budgétaires (CG, CA, affectation du résultat, BP)**
- **Partenariat avec l'Agence d'urbanisme : Approbation de la convention de partenariat 2022 de 130 jours**

Avis sur les documents d'urbanisme

Conférence des Scot : présentation des contributions des intercommunalités et démarches pour un positionnement de la Greg

Réflexions sur l'évolution du SCoT : présentation de l'étude de l'Agence d'urbanisme

30 mars à Grenoble (siège de Grenoble-Alpes Métropole)

Délibérations

- **Adhésion à l'OFPI (Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère)**
- **Délibération cadre relative à l'engagement de la Grande région de Grenoble dans la trajectoire ZAN**

Avis sur les documents d'urbanisme

Conférence des SCoT

Présentation de l'avancée de la mission TACCT

Restitution de l'étude « transition sociétale » et atelier de travail

6 juillet à Crolles (siège de la CC Le Grésivaudan)

Délibérations

- **Rapport d'activité**
- **Formalités administratives**

Avis sur les documents d'urbanisme

Retour sur les RNS à Besançon

Conférence des SCoT

Réflexions sur l'évolution du SCoT, avec ateliers de travail

Analyse des points nécessitant une mise en compatibilité

12 octobre à Saint Marcellin (siège de la Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté)

Délibérations

- **Administrative (ACTES)**
- **Convention partenariat ENSE³**
- **Election d'un nouveau membre au Bureau syndical**

Avis sur les documents d'urbanisme

Présentation de la publication « Changement d'ère pour le SCoT »

Réflexion et débats sur l'évolution nécessaire du SCoT

7 décembre à Colombe (siège de la CC Bièvre Est)

Délibérations

- **Désignation de représentant dans les organismes extérieurs**
- **Ressources humaines (médecine préventive)**
- **Débat d'orientations budgétaires**

Avis sur les documents d'urbanisme

Clôture de la démarche TACCT

Evolution du SCoT : organisation, instances et atelier de réflexion sur le socle

Partagé d'Aménagement (SPA)

Les instances techniques de l'établissement

Le « GPS » pour activer le lien avec les intercommunalités

Pour préparer techniquement les rendez-vous politiques, l'équipe du SCoT travaille en lien direct avec les EPCI : le « groupe projet SCoT » (GPS) rassemble ainsi les techniciens des EPCI référents au SCoT, ainsi que la DDT de l'Isère, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que l'Etablissement public foncier du Dauphiné. Depuis 2022, le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) a rejoint le GPS.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, ce groupe permet d'organiser le travail en amont des instances, ateliers et séminaires, de préparer localement les débats, de favoriser une bonne circulation de l'information, d'échanger sur les retours d'expériences.

Il a été réuni à 12 reprises en 2022 :

Le 24 janvier	Le 30 mai	Le 3 octobre
Le 28 février	Le 20 juin	Le 7 novembre
Le 4 avril	Le 11 juillet	Le 28 novembre
Le 2 mai	Le 5 septembre	Le 12 décembre

La FédéSCoT, un réseau précieux

Par ailleurs, l'EP SCoT de la Greg est membre de la Fédération nationale des SCoT et de son Club technique, qui s'est fortement impliqué en 2022 sur la mise en œuvre de la loi Climat et résilience : avis sur les projets de décrets ou textes, suivi des conférences des SCoT...

L'EP SCoT a participé au Club Montagne organisé à Grenoble en avril ainsi qu'aux travaux sur le commerce avec Intercommunalités de France en septembre.

L'équipe de l'EP SCoT a participé aux Rencontres nationales des SCoT à Besançon en juin 2022 et a largement diffusé les travaux de la FédéSCoT (notamment l'étude sur les nouveaux modèles d'aménagement).





L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT



Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Au 31 décembre 2022, 73% des communes de la Greg sont couvertes par un document d'urbanisme local élaboré ou révisé après l'approbation du SCoT et intégrant ses orientations et objectifs. Ce taux, en légère diminution par rapport à l'année précédente, s'explique notamment par la prise en compte de situations disparates au sein de communes récemment fusionnées. La carte de la page suivante présente cet état des lieux.

A l'échelle des EPCI, on observe par conséquent la couverture suivante :

- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal)
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal)
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal)
- CA du Pays voironnais : 22 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur l'ancienne commune de Paladru) sur 31 communes ;
- CC Le Grésivaudan : 22 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur les anciennes communes de La Ferrière, Saint-Bernard, Saint-Hilaire, Saint-Pierre d'Allevard) sur 43 communes
- CC du Trièves : 11 documents compatibles sur 27 communes
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 22 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur l'ancienne commune de Saint-Antoine-l'Abbaye, avant fusion avec Dionay). A noter l'élaboration en cours d'un PLUi

Il convient de noter que 38 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme (RNU). En outre, 33 communes disposent d'un document élaboré ou révisé avant l'approbation du SCoT.

17 communes ont sollicité les services de l'EP SCoT en 2022, soit pour le suivi de l'élaboration ou la modification de documents d'urbanisme, soit sur des sujets liés à la planification territoriale :

- Dans le Grésivaudan : Saint-Ismier, Sainte-Marie-d'Alloix, Pontcharra Crolles, La Terrasse, Le Cheylas, Montbonnot, Tencin, Froges, Le Versoud
- Dans le Trièves : Châtel-en-Trièves
- Dans la Métropole : Seyssinet-Pariset
- Dans le Sud Grésivaudan : Saint-Hilaire-du-Rosier, Vinay
- Dans le Pays Voironnais : Voiron, La Sure-en-Chartreuse, Chirens, Rives

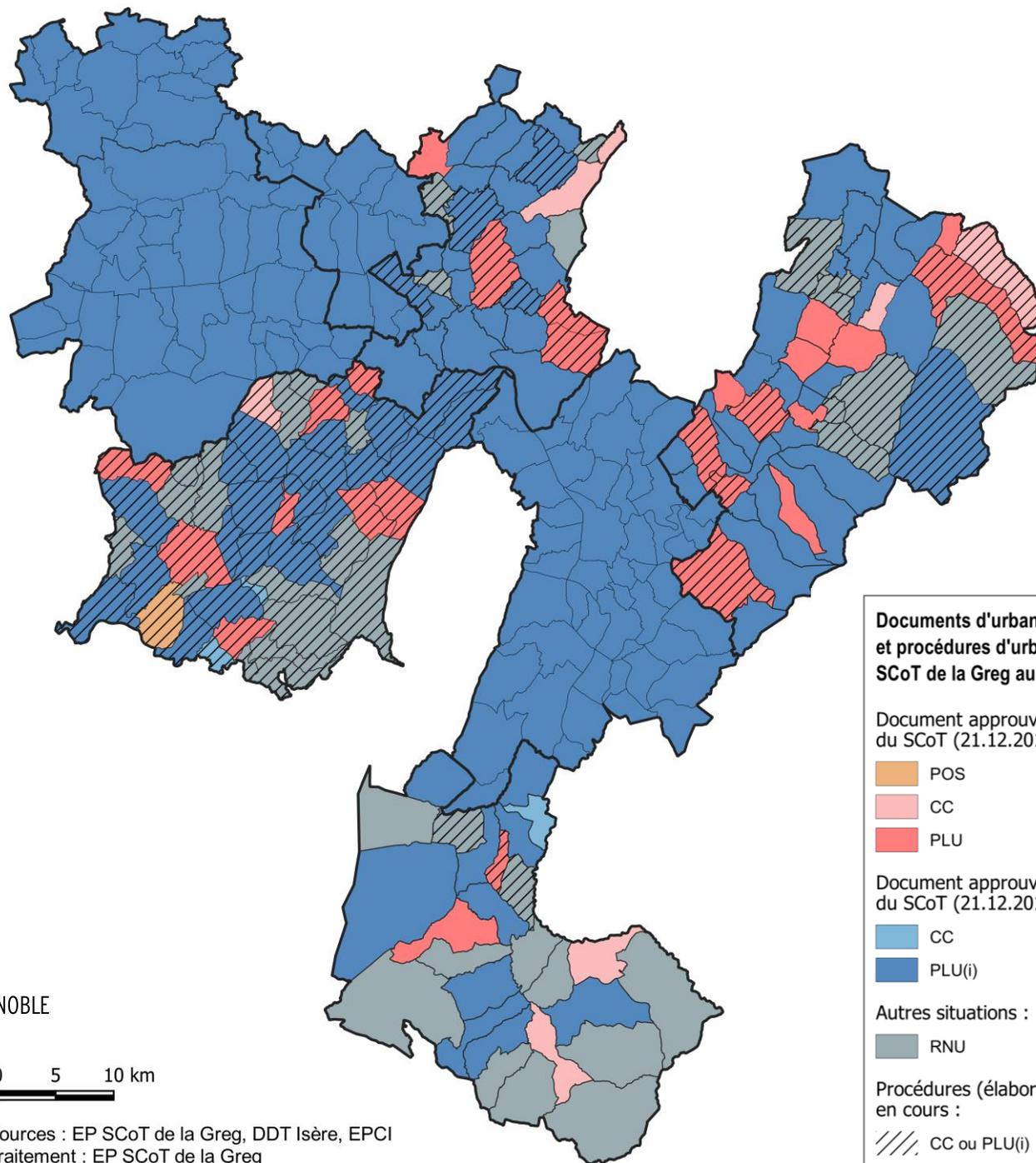
La traduction des orientations du SCoT sur le territoire se conçoit également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités et par le suivi des démarches sur les territoires partenaires et/ou voisins. En 2022, l'EP SCoT a ainsi été associé aux travaux suivants :

- Elaboration du PLUi de St-Marcellin-Vercors-Isère
- Copil et Cotech de la ZAE des Fontaines (Bernin, CCLG)
- Suivi des PCAET (Grésivaudan, Métropole, Voironnais)
- Stratégie transition écologique du Trièves
- Suivi Petite ville de demain Tullins
- Suivi des PLH (Métropole, Grésivaudan)

Enfin, la participation aux Conférences techniques et politiques des SCoT AURA a permis la transmission des enjeux remontés par les territoires de la Greg dans les débats sur la future territorialisation du Zan via le Sraddet.

Etat des lieux au 31 décembre 2022 des documents d'urbanisme élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT

NB : Cette carte établie au 31 décembre 2022 distingue les différences de couverture pouvant apparaître sur les communes récemment fusionnées.



Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Documents d'urbanisme

Pour rappel, les avis sur les documents d'urbanisme et les projets relevant d'un rapport de compatibilité avec le SCoT (autorisés dans le cadre des CDAC et des CDPENAF), sont présentés en séance des bureaux syndicaux.

En 2022, deux projets soulevant des questions sur leur compatibilité avec le SCoT, ont ainsi conduit à un débat du bureau pour établir une position commune :

- Le projet de cinéma multiplexe Neyrpic, à St Martin d'Hères,
- Le projet de modification n°1 du PLU de Charancieu.

Tableau des avis rendus en 2022

→ 19 avis ont été rendus en tant que personne publique associée (contre 11 en 2021, 21 en 2020 et 43 en 2019)

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté		
Vinay	Modification n°3 du PLU	Avis favorable
Saint-Lattier	Modification n°1	Avis favorable
Saint-Marcellin	Modification simplifiée n°1	Avis favorable
La Rivière	Modification simplifiée n°1	Avis favorable
Communauté d'Agglomération du Pays voironnais		
Saint-Sulpice-des-Rivoires	Modification simplifiée	Avis favorable
Voiron	Elaboration du RLP	Avis favorable
	Modification simplifiée n°6	Avis favorable
Charancieu	Modification n°1	Avis favorable avec réserve
Communauté de Communes Le Grésivaudan		
Chapareillan	Révision du PLU	Avis favorable
Tencin	Modification simplifiée n°1	Avis favorable
Grenoble-Alpes Métropole		
	Modification n° 1 du PLUi	Avis favorable
Communauté de communes du Trièves		
Gresse en Vercors	Modification n° 2	Avis favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Documents d'urbanisme

Tableau des avis rendus en 2022 (suite)

Bièvre Isère Communauté		
Secteur Région St-Jeannaise	Modification simplifiée n° 1 du PLUi	Avis favorable
Bièvre Est		
	Modification simplifiée n° 1 du PLUi	Avis favorable
	Modification simplifiée n°2 du PLUi	Avis favorable
Hors SCoT		
SCoT Pays de Maurienne	Modification n°1	Avis favorable
PLUI Cœur de Chartreuse	Modification n°1	Avis favorable
PLUI Cœur de Chartreuse	Modification simplifiée n°1	Avis favorable
Autre document		
PPRI Drac aval		Avis Favorable assorti de deux remarques (proposition d'évaluation des effets du PPRI, suivi des évolutions induites par les travaux)

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

Pour rappel, le SCoT de la Greg ne siège pas directement en CDPENAF, il y est représenté, au titre des SCoT du département, par Monsieur Frédéric Géhin, maire de Corbelin (1^{er} VP CC Balcons du Dauphiné), auprès de qui sont remontés les avis pour la Greg.

Avis rendus dans le cadre de la CDPENAF*

	DOCUMENT	AVIS DE L'EP SCoT	AVIS DE LA COMMISSION
Janvier	PC en zone agricole – Vaulnaveys le Bas	Favorable	Favorable
	PC changement destination - Beaulieu	Favorable	Favorable
	PC pour serres photovoltaïques	Favorable	Favorable
Février	PC - Faramans	Favorable	Favorable
	PC - Mottier	Favorable	Défavorable
	PC – Saint Hilaire de la Côte	Favorable	Favorable
	PC – Cornillon en Trièves	Favorable	Favorable
Mars	CU – Saint-Appolinard	Défavorable	Défavorable
Avril	Déclaration d'installation – Beauvoir-en-Royans	Favorable	Favorable
	PC - Hurtières	Favorable sous réserve	Favorable
	Modification simplifiée PLU – Saint Sulpice des Rivoires	Favorable	Favorable
	Etude impact préalable sur l'économie agricole et mesures de compensation – Apprieu (Bièvre Dauphine)	Favorable	Favorable
Mai	<i>Pas de projet sur le territoire de la Greg</i>		
Juin	Défrichement – St-Maurice-en-Trièves	Favorable	Favorable
Juillet	St Romans	Absent	Favorable
	Chatte	Absent	Favorable
	Montagne	Absent	Ajourné

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Avis rendus dans le cadre de la CDPENAF* (suite)

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

	DOCUMENT	AVIS DE L'EP SCoT	AVIS DE LA COMMISSION
Août	PC - St Jean de Bournay	Favorable	Favorable
	PC - Chabons	Défavorable	Défavorable
	PC - Monestier du Percy	Favorable	Favorable
Septembre	Modification simplifiée du PLU – St Lattier	Favorable	NC
	Carte communale - Chantesse	Favorable	NC
Octobre	PC changement de destination – Beauvoir de Marc	Favorable	Favorable
Novembre	Changement destination grange agricole en logements – Les Portes Des Bonneveaux	favorable	Favorable
	Modification n°2 PLUi Bièvre Isère	Favorable	Favorable
	Modification n°2 PLUi de la Région St Jeannaise	Favorable	Favorable
Décembre	Absence de dossier		

* En raison de délais administratifs propres au secrétariat de la CDPENAF, le compte-rendu de la commission septembre 2022 n'a pas encore été transmis. De manière générale, les délais très courts accordés par la commission pour l'instruction des dossiers ont conduit **la Présidente du SCoT à adresser un courrier au secrétariat de la CDPENAF (DDT) pour disposer de temps supplémentaire permettant, en amont des commissions, un échange au sein des instances du SCoT ou avec les EPCI.**

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

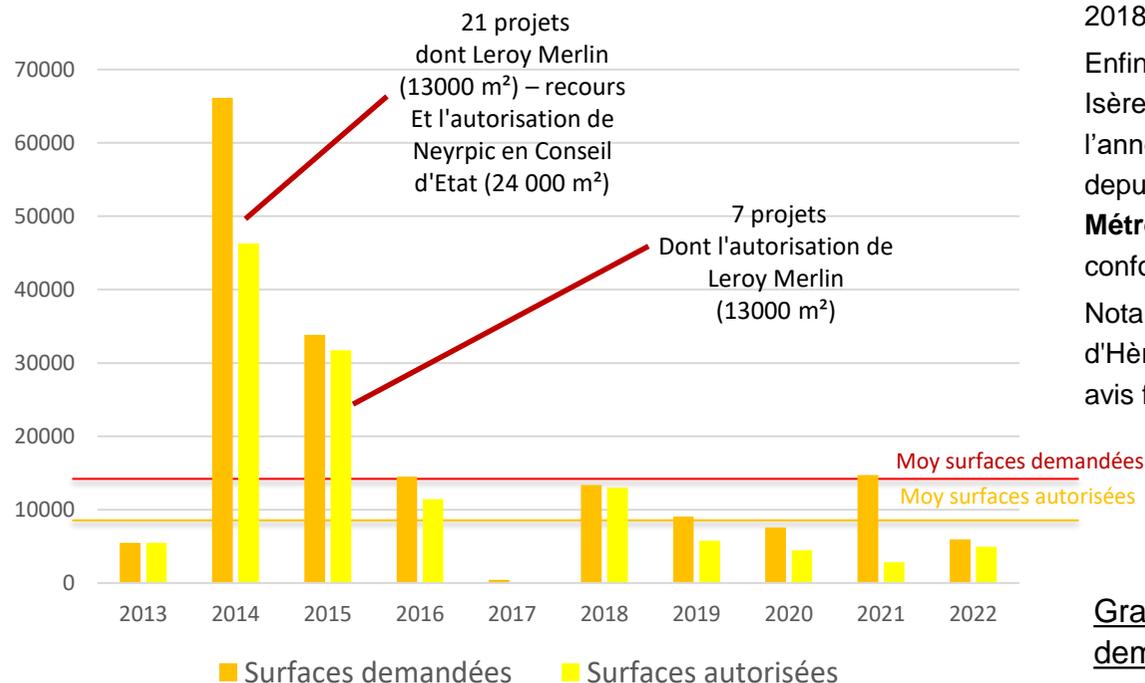
Pour rappel, c'est Jean-Luc Corbet, délégué de Grenoble Alpes Métropole auprès de l'EP SCoT, qui, par délégation accordée par le comité syndical, représente l'établissement en CDAC. Il dispose pour cela d'une analyse technique des projets au regard du SCoT et de la position des principales structures représentées en commission.

Bilan des avis en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

En 2022, la dynamique des surfaces commerciales faisant l'objet d'une autorisation d'exploitation, reste dans la tendance observée depuis 2018.

La CDAC a examiné 7 dossiers, dont 6 ont reçu un avis favorable, totalisant

4 957 m² de surface de vente (pour 5 952 m² demandés).



L'un des projets consistant en un transfert d'établissement à surface constante (Intermarché, Saint-Sauveur), seuls 5 établissements seront générateurs de nouvelles surfaces commerciales. Il est à noter que l'ensemble des projets examinés relève de **l'évolution d'un équipement existant** (transfert-extension, extension, démolition-reconstruction). A l'échelle des 10 dernières années (voir graphique 2, page suivante), cette tendance s'est renforcée, jusqu'à devenir majoritaire par rapport aux créations pures de surfaces commerciales.

On relève dans la localisation des projets, la **persistance de l'intérêt pour les zones périphériques** : c'est le cas en 2022, avec 4 projets situés en zone d'activité commerciale (Zacom 3) et un seul en centralité urbaine (Zacom 1). Les graphiques 3 et 4 montrent un infléchissement de cette tendance sur la période 2013-2017, avant un léger rebond sur la période 2018-2022.

Enfin, avec 3 projets autorisés sur le territoire de Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté, 1 sur Bièvre Est et 2 sur Bièvre Isère Communauté, l'année 2022 est également représentative d'une tendance qui se renforce depuis 2013 : **le ralentissement de la dynamique commerciale de la Métropole, au profit des territoires voisins** (graphiques 5 et 6), conformément aux orientations du SCoT.

Nota : en 2022, un projet de cinéma multiplexe Neyrpic, à St Martin d'Hères examiné en **CDACi** (aménagement cinématographique) a reçu un avis favorable. Il fait l'objet d'un recours en CNACi (étudié en 2023).

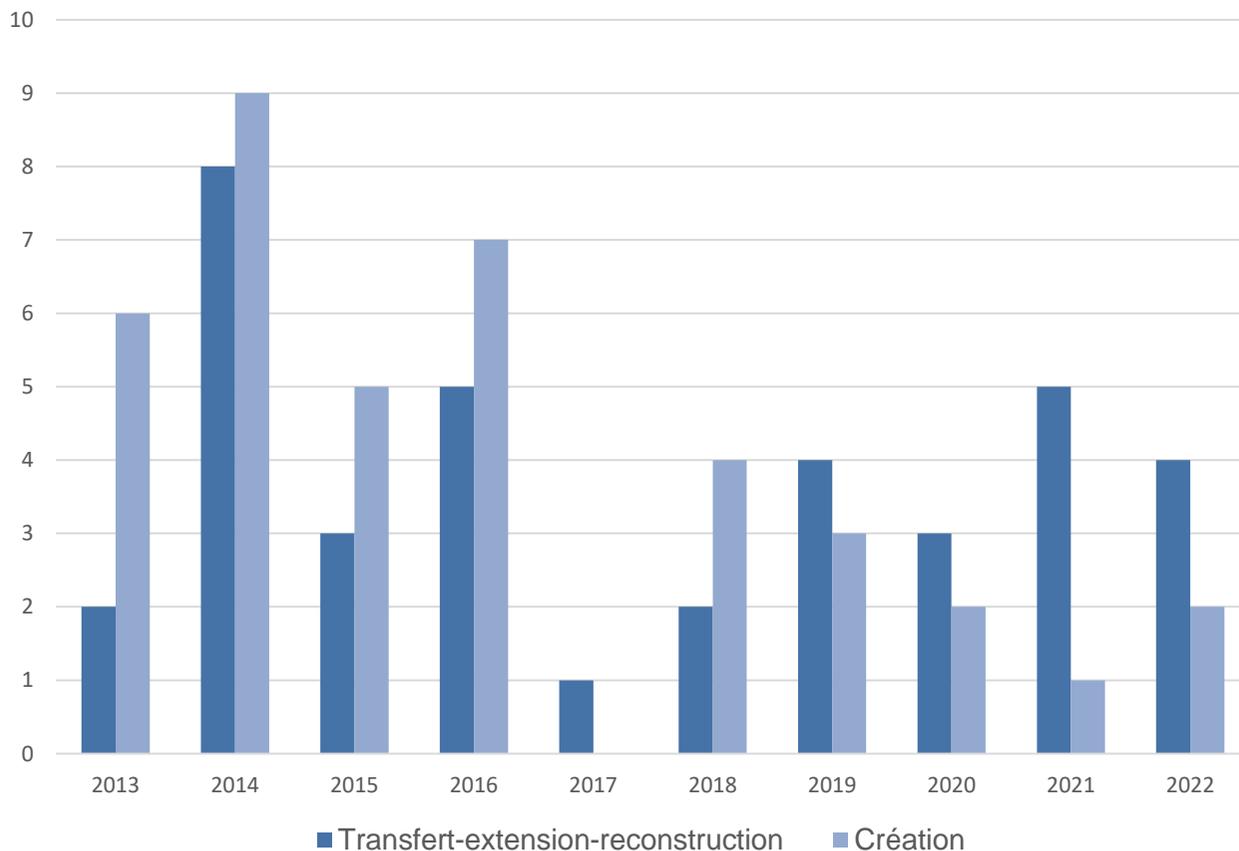
Graph.1 : évolution des surfaces demandées/autorisées en CDAC

Source EP SCoT, DDT38

Une part grandissante et finalement majoritaire de projets reposant sur l'évolution d'un équipement existant

Graph. 2 : évolution, en nombre de projets autorisés, de la part des projets en création ou en évolution de l'existant (extension, transfert, démolition-reconstruction)

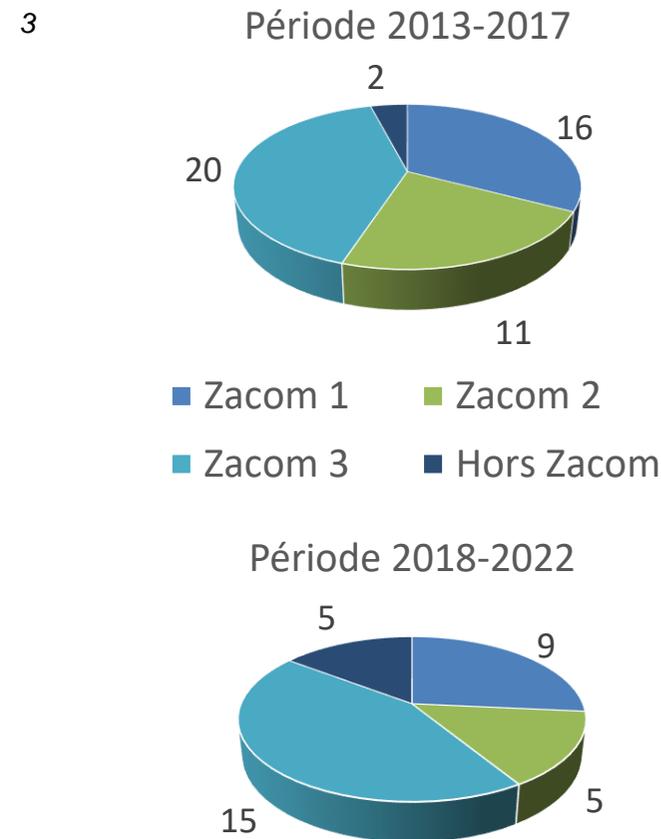
Source EP SCoT, DDT38



Des implantations qui restent dynamiques en périphérie

Graph. 3 et 4 : localisation des projets dans les Zacom

Source EP SCoT, DDT38



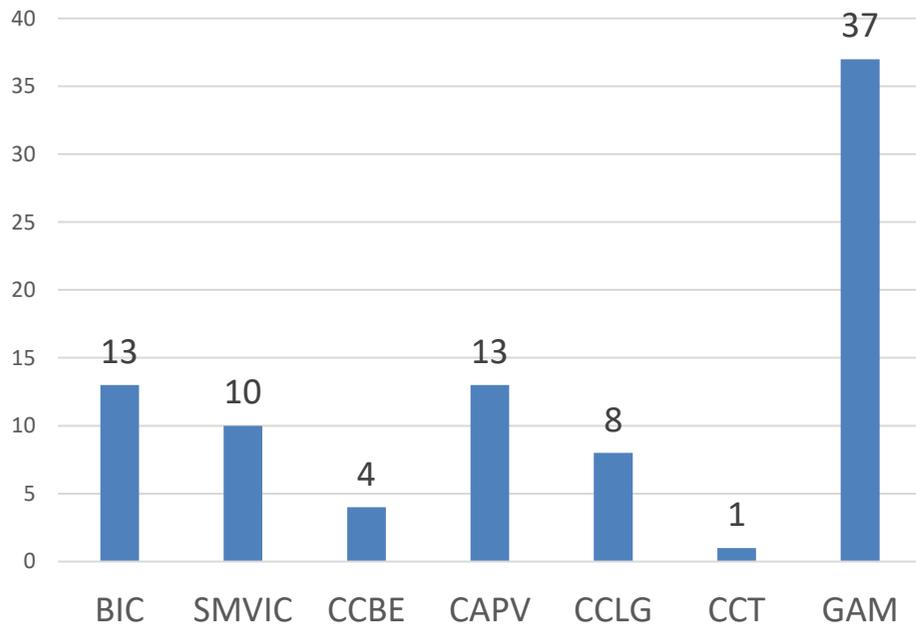
Bilan des avis CDAC – 2013/2022

Une dynamique de rattrapage commercial en dehors de la Métropole, au regard du nombre de projets rapporté au poids démographique :

avec 446 600 habitants, GAM représente **57% des habitants** de la Greg mais **43% des projets commerciaux autorisés** en CDAC

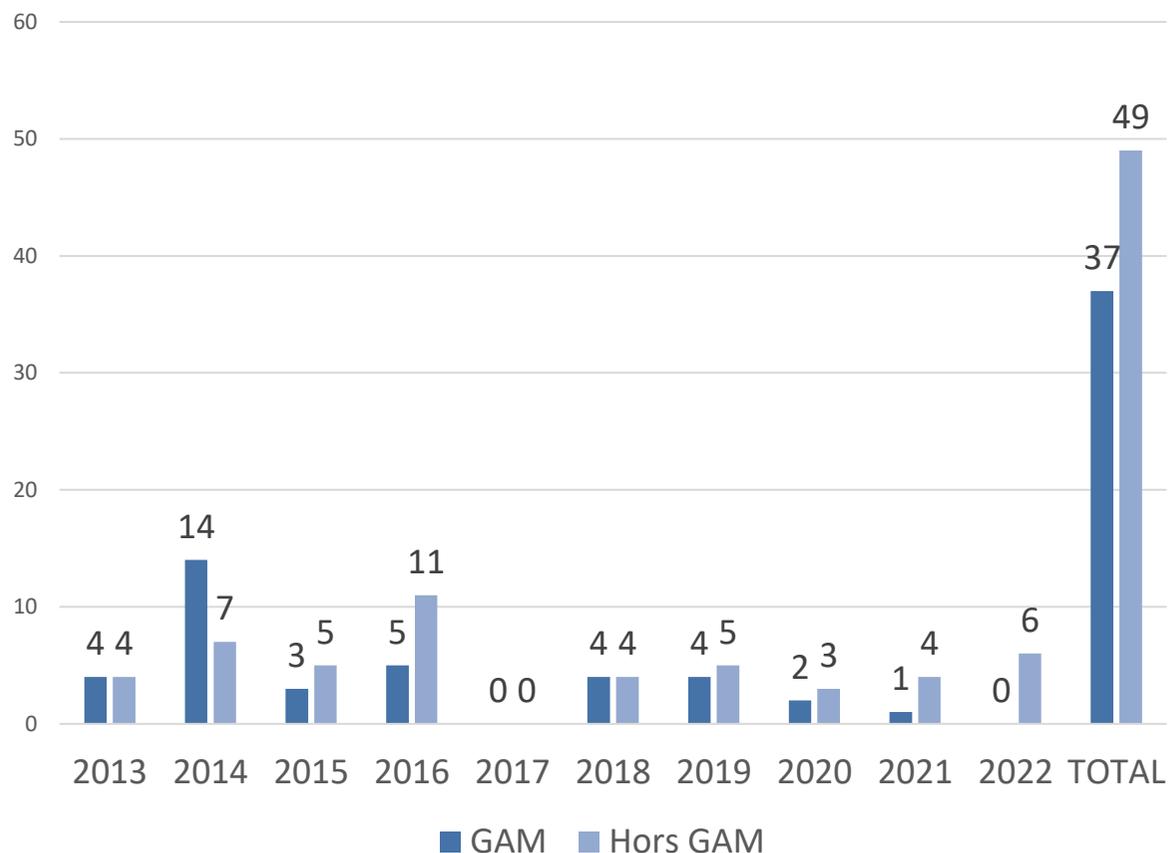
Graph. 5 : répartition par EPCI des projets autorisés, entre 2013 et 2022

Source EP SCoT, DDT38



Graph. 6 : répartition des projets autorisés GAM / hors GAM, entre 2013 et 2022

Source EP SCoT, DDT38





Les actions de 2022

Rassembler les éléments de feuille de route

Préparer les défis dans la Greg



Les actions - Le ZAN

Les attendus de la Loi dite Climat et Résilience, du 22 août 2021, ont constitué l'axe structurant des travaux du premier semestre 2022. La trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette, en particulier, met les SCoT en responsabilité d'organiser sa territorialisation, à partir des objectifs donnés par la Région à travers son Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (Sraddet).

L'objectif poursuivi a été de **faire culture commune autour de cette ambition nouvelle, d'aider à caractériser son impact dans les territoires en formulant les questions que soulèvent sa mise en œuvre, et d'identifier ce en quoi une approche collective peut aider chacun à engager sa trajectoire.**

Identifier les enjeux du Zan à l'échelle des EPCI

Sur proposition de la Présidente, les **7 EPCI adhérents aux SCoT ont adressé une contribution écrite à la réflexion collective** : quelles sont les dynamiques de développement des territoires ? Quels sont les efforts auxquels ils ont déjà consenti en matière de sobriété foncière ? Quels sont les nouveaux enjeux posés par le Zan ? Sur quelles ressources spécifiques chaque EPCI peut-il s'appuyer ?

Ces contributions ont été **présentées lors du Comité syndical du 9 février**, montrant une adhésion globale au principe de sobriété foncière mais avec un partage encore inégal des enjeux au sein des EPCI, de nombreuses questions sur son opérationnalité et la nécessité d'en accompagner la mise en œuvre par des dispositifs d'équité.

Définir les principes d'élaboration d'une trajectoire Zan à l'échelle de la Greg

Le calendrier d'engagement de la trajectoire vers le Zan (2021-2031) et la proximité des échéances réglementaires (notification de la modification « Zan » du Sraddet au printemps 2023) ont amené le Comité syndical à

formaliser les principes de son travail à venir dans une **délibération-cadre relative à l'engagement de la Greg dans la trajectoire Zan, adoptée le 30 mars**. Cet engagement articule quatre axes, issus des contributions des EPCI et des échanges en Comités et Bureaux syndicaux :

- **Affirmer une approche nécessairement collective de la frugalité foncière**, entre intercommunalités, EP SCoT et autres partenaires institutionnels.
- Partager les enjeux de la frugalité foncière et la **nécessité d'inventer des nouveaux modèles d'aménagement**, au service d'un développement résilient des territoires, pour les habitants et usagers.
- **S'engager sur les objectifs du Zan à l'échelle du SCoT**, dans une vision et une organisation territoriale réaffirmées, permettant des mutualisations dans une logique de solidarité et de péréquation.
- Faire reconnaître **les établissements publics porteurs de SCoT comme un des acteurs institutionnels** et un des interlocuteurs pour assurer la territorialisation du Zan.

Relayer la voix de la Greg auprès de la Conférence des SCoT Auvergne-Rhône-Alpes

Instituée par la loi et animée par Bruno Forel, Président du SCoT Cœur de Faucigny, la conférence des 53 SCoT régionaux avait pour objet la formulation d'une contribution adressée au Conseil Régional, pour l'intégration au Sraddet de l'objectif Zan. Lancée en novembre 2021, elle s'est réunie à 7 reprises en 2022, dont les éléments techniques ont été préparés lors de 4 ateliers associant les services des EP SCoT. **Les étapes successives de cette contribution ont été présentées et discutées en GPS, Bureaux et Comités syndicaux, de sorte à porter les différentes attentes de la Greg.**

La contribution finale de la conférence des SCoT a été adressée au Président de Région le 14 octobre.

Les actions

Evolution du SCoT

Approuvé en décembre 2012, le SCoT de la Greg a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation de sa mise en œuvre en 2018. Si les élus ont alors délibéré sur le maintien du document en vigueur, ils ont identifié plusieurs sujets **d'évolutions souhaitables** afin de mieux prendre en compte de **nouveaux enjeux**. Ils ont également réaffirmé la nécessité de disposer d'un document prenant en compte les **changements réglementaires** récents ainsi que les documents d'encadrement approuvés après 2012. Ce rapport constitue la synthèse des travaux de l'Agence d'urbanisme menés en 2021 et 2022 pour identifier les motifs d'évolution du SCoT et permettre aux élus de nourrir leur réflexion.

Après un rappel du cadre d'évolution d'un SCoT et des éléments de calendrier des mises en compatibilité obligatoires du SCoT (partie 1), le rapport présente une synthèse d'évolution des contenus du SCoT avec les documents de rang supérieur (partie 2), ainsi qu'une synthèse des motifs d'évolution du SCoT issus du bilan 2018 et des chantiers menés entre 2019 et 2021 (partie 3).

D'une analyse technique très détaillée et partagée avec plusieurs partenaires, la mise en perspective de l'ensemble des évolutions, notamment à travers la 3e partie, permet de dégager plusieurs pistes concernant l'évolution du SCoT.

L'étude confirme qu'une évolution s'impose, à court terme, et qu'elle concerne plusieurs sujets importants (ex : le ZAN). Elle montre aussi que la somme des évolutions nécessite d'avoir une **approche globale**, si le SCoT entend continuer son rôle d'encadrement mais aussi d'appui aux politiques menées par les EPCI. Enfin, au-delà de la nécessaire traduction réglementaire, ces évolutions ne peuvent faire l'impasse sur les nombreuses réflexions menées par les élus depuis 3 ans. A eux de définir celles qu'ils jugent prioritaires, pour avoir une traduction dans le SCoT et permettre ainsi la mise en cohérence des politiques territoriales, à l'échelle de la Grande région de Grenoble.

Cette étude de l'Agence d'urbanisme a été l'objet de plusieurs échanges en Comité syndical (février, juillet, octobre) et en Bureau (février, juin, septembre) pour partager les enjeux de l'évolution du SCoT et les différents scénarios possibles.

Réunion des vice-présidents en charge des PLUi

La loi Climat et Résilience donne aux SCoT l'horizon d'août 2026 pour intégrer les objectifs Zan, définis par les Sraddet. La nécessaire évolution du SCoT de la Greg pour faire cette mise à jour est susceptible d'interagir avec les procédures portées par les intercommunalités :

- interaction en matière de contenus, puisqu'un certain nombre de documents et de politiques doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SCoT (PLU et PLH, notamment) ;
- interaction en matière d'organisation et de mobilisation politique, par le potentiel chevauchement des réflexions et des procédures.

Au regard des travaux en cours pour l'élaboration ou l'évolution des PLUi de quatre territoires de la Greg (Bièvre Isère Communauté, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, Communauté de communes de Bièvre Est, Grenoble Alpes Métropole), il a été proposé aux Vice-Présidents des EPCI concernés d'échanger **le 22 juin**, autour des enjeux des différentes procédures concernées :

- **disposer des calendriers des évolutions des PLUi** prévues d'ici la fin du mandat,
- **identifier les attentes concernant l'évolution du SCoT**, en matière de calendrier et de contenus.

Plus largement, les échanges ont été l'occasion de partager les enjeux communs liés à la perspective du Zan et sur les besoins d'anticipation qu'ils soulèvent. Elle s'est conclue sur l'intérêt de poursuivre ce croisement d'informations et de calendriers, avec la proposition de renouveler ce rendez-vous, deux fois par an.

Les actions - Démarche TACCT

L'établissement public du SCoT, lauréat de l'AMI « Planification territoriale, stratégie bas carbone et trajectoires 2° » (2020) est accompagné financièrement par l'ADEME pour tester à l'échelle d'un grand SCoT la **démarche Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)**. Un groupement de trois bureaux d'études a été retenu en avril 2021 dans le cadre d'un marché, pour réaliser ce chantier : Algoé, Agora Publica et Mosaïque Environnement. Il est piloté par un comité de suivi mis en place autour de Martial Simondant et de Vincent Fristot, élus au Bureau du SCoT, l'ADEME, l'Agence d'urbanisme, ainsi que l'EP SCoT.

En 2021, **un diagnostic territorial a été réalisé (TACCT 1)** par le BE Mosaïque Environnement sur la base d'ateliers thématiques et d'un temps de travail transversal qui ont permis de définir les enjeux et sensibilités au changement climatique, les stratégies à mettre en œuvre et une première liste de plus de 70 orientations.

2022 - Trois temps forts et un rapport final

1 - Rencontre avec les associations

Le 2 mars 2022, un atelier a été organisé avec les principales associations du territoire (biodiversité, mobilité, énergie,...), permettant de partager et amender les conclusions du diagnostic en amont de la phase d'animation territoriale.



2 - TACCT 2

L'objectif était de **faire émerger des leviers d'actions prioritaires pour l'adaptation du territoire au changement climatique avec une approche différenciée selon les milieux géographiques.**

L'animation territoriale a été organisée dans 4 entités territoriales :

- le 6 mai, **territoires périurbains** - à Voiron
- le 16 mai, **montagne et sa vallée** - à Crolles
- le 18 mai, **urbain dense** - à Grenoble
- le 19 mai, **côteaux et bas-reliefs** - à Colombe.

4 grands enjeux : permettre l'adaptation des activités aux effets du changement climatique ; garantir un aménagement sobre en consommation foncière à même de renforcer la résilience aux risques naturels ; améliorer le confort des cadres de vie ; maîtriser la consommation des ressources naturelles et énergétiques.

Au final, **12 actions prioritaires pour l'EP SCoT ont émergé des travaux en groupes pluridisciplinaires** (élus, techniciens, membre des CDD et des associations).

3 - Séminaire de clôture

Organisé le 19 octobre dans les locaux de Grenoble INP - Ense³, il a permis de rassembler tous les participants des chantiers, les associations, les membres des CDD et les partenaires institutionnels afin de **restituer les conclusions** et remettre le **rapport final**.

Quelles suites donner à la démarche TACCT ?

Rappels d'acquis ou ouvertures à de nouvelles ambitions, les enseignements nourriront les réflexions à venir.

Les actions thématiques

Partenariat EP SCoT - INP Ense³

Le 14 décembre 2022, une **convention de partenariat** entre les deux établissements **a été signée pour une durée de 3 ans** afin de valoriser la formation des ingénieurs d'INP-Ense³ d'une part, et apporter une technicité et une valeur ajoutée à l'établissement public du SCoT d'autre part, avec une ouverture universitaire.

Pour l'année 2022 - 2023, l'EP SCoT a **proposé à un groupe d'étudiants du Master spécialisé TEET** (transitions énergétique et environnementale des territoires) **de réaliser leur projet annuel** dénommé « Fil rouge » **sur l'analyse des PCAET du périmètre du SCoT, avec un zoom sur les énergies renouvelables**. Avec le soutien technique de l'Agence d'urbanisme, **un cahier des charges a été rédigé**, et un **comité de suivi créé** regroupant les chargés de mission PCAET/TEPOS des intercommunalités, l'Etat, le Département de l'Isère. La réunion de lancement a eu lieu le 15 décembre pour organiser le déroulement de la mission qui va se dérouler jusqu'en juin 2023.

Plan EAU national

Le 29 septembre 2022, le gouvernement a initié un chantier dédié à l'eau dans le cadre de l'exercice de planification écologique mené par la Première Ministre. Cet exercice a été lancé dans un contexte de sécheresse historique engendrant localement des difficultés d'approvisionnement en eau potable, et de lourdes répercussions économiques et écologiques. **Le Comité national de l'eau (CEN) a été mandaté pour bâtir des propositions d'actions et proposer des chantiers** à court et moyen terme afin d'améliorer la gestion de l'eau, son partage, dans une perspective de changement climatique.

C'est dans ce cadre que le SCoT de la grande région de Grenoble a été mandaté pour le compte de la Fédération nationale des SCoT en tant qu'expert pour participer à deux groupes de travail : celui sur le grand cycle de l'eau et celui sur la sobriété. L'EP SCoT a participé à deux ateliers et a rédigé une proposition de contribution.

Transitions sociétales (CS du 30 mars + rendu juillet)

L'étude confiée à l'Agence d'urbanisme en 2020, pour approfondir la connaissance des modes de vie des habitants de la Greg et leur pratique du territoire, s'est conclue au premier semestre 2022. Elle s'est structurée autour de la question centrale suivante : **faut-il reconsidérer la notion de proximité au regard des transitions sociétales ?**

A la demande du Bureau syndical du 17 novembre 2021, le dispositif participatif mis en place (jeu sérieux) a été ouvert à l'ensemble des élus du SCoT. **Lors du Comité syndical du 30 mars 2022, l'Agence d'urbanisme** a ainsi pu **restituer les principaux résultats de l'étude** sous forme **interactive**, puis organiser **un atelier spécifique** regroupant une douzaine d'élus.

En synthèse il ressort de cette étude le constat d'une évolution de la société dans son rapport au temps, aux mobilités, à la consommation, au travail et au foyer familial. D'autres facteurs structurent par ailleurs l'évolution des pratiques quotidiennes du territoire, comme le développement du numérique, le partage grandissant des enjeux écologiques et la transformation des formes de sociabilité conduisant, notamment, à des nouveaux systèmes de solidarité.

La discussion de ces résultats a conduit les élus du Comité syndical à interroger le modèle d'aménagement du territoire, tel qu'il est organisé dans le SCoT et sur son rôle pour préparer les territoires aux transitions :

- Comment localiser le développement futur ?
- Quelles modalités donner à l'urbanisation ?
- Comment renouveler les vocations et usages des espaces non artificialisés ?
- Faut-il repenser les mobilités et, notamment, l'articulation urbanisme-transports ?

Les actions thématiques

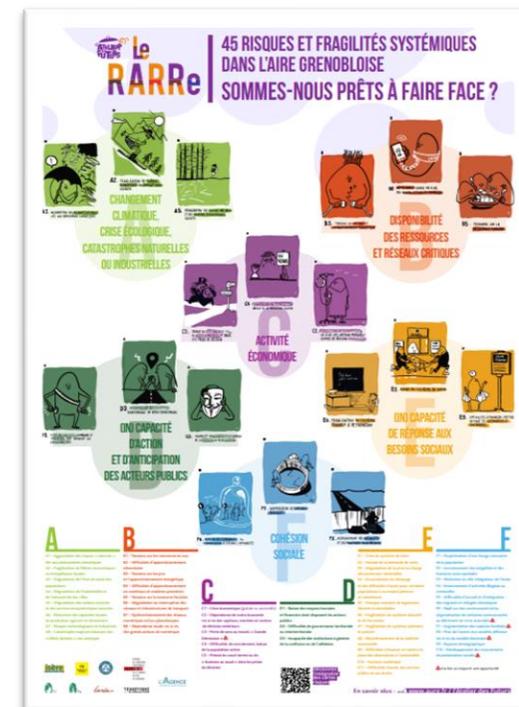
Atelier des futurs (RARRe, Croq'futurs)

Lancé en 2021 et animé par l'Agence d'urbanisme, l'**Atelier des futurs**, plateforme des prospectives et des stratégies, regroupe un collectif d'acteurs publics qui se veut à la fois centre de ressources, creuset d'expertises et laboratoire d'idées et de solutions neuves pour les politiques publiques locales. L'établissement public du SCoT contribue aux travaux menés dans le cadre de cet Atelier des futurs, le collectif étant actuellement investi sur le **projet RARRe (Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience dans la Région Grenobloise)** qui s'attache à établir une synthèse des connaissances locales en matière de risques, à apprécier au travers d'une enquête les représentations que les acteurs et habitants de la région grenobloise peuvent avoir de ses risques et vulnérabilités, puis à identifier des ressources et pistes d'action susceptibles de renforcer la résilience du territoire. Par ailleurs, sont régulièrement organisées dans le cadre de cet Atelier des **Croq'Futurs**, de courtes séances permettant entre membres du collectif une acculturation mutuelle aux méthodes et questions de la prospective territoriale.

Changement d'ère pour le SCoT ?

Depuis 2020 et la mise en place du Comité syndical, les élus de l'EP SCoT ont travaillé et débattu des pistes à privilégier pour faire du SCoT un opérateur de transitions de la Grande région de Grenoble, auprès des sept intercommunalités. Fondé sur les conclusions du bilan de la mise en œuvre du SCoT de 2018, ces échanges se sont largement ouverts à la remontée des territoires et à la mise à jour des connaissances, étayées par trois études techniques consacrées à la transformation des tendances sociétales (cf. p 28), aux trajectoires d'adaptation du territoire au changement climatique (cf. p 27) ainsi qu'aux évolutions nécessaires du document SCoT (cf. p 26).

Une **publication synthétique diffusée à l'automne 2022**, a permis de **restituer ces quatre années d'expression politique et de réflexions collectives pour l'action locale en matière d'aménagement et de transitions.**





Bilan financier



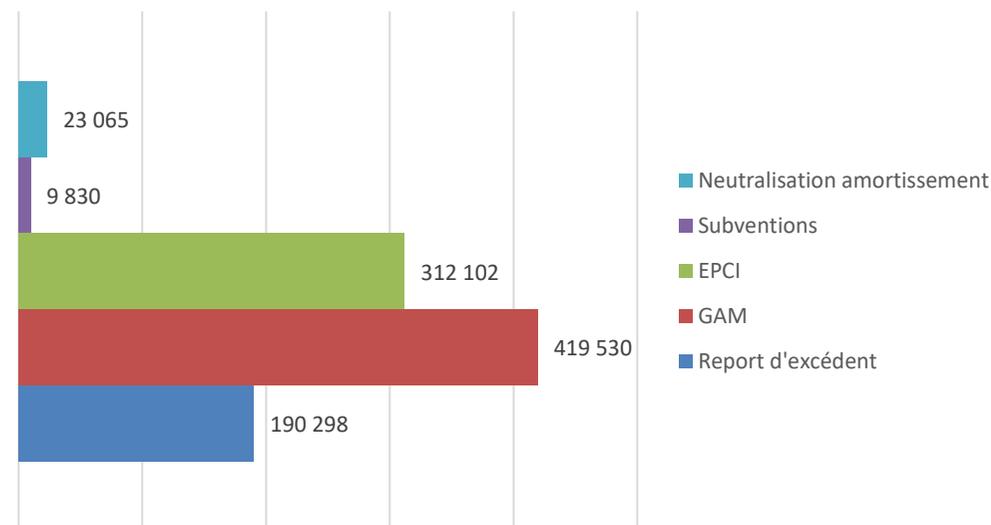
Bilan financier 2022

Recettes

Les recettes de l'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'établissent à 957 825 € en 2022.

Elles reposent principalement sur :

- Les participations des collectivités adhérentes
- Les financements de l'Etat sur des projets (ADEME, Agence de l'eau)



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 708 151 € et concernent :

- Un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, représentant 130 jours d'études et répondant des orientations autour des transitions environnementales, économiques et sociétales, ainsi que l'évolution du SCoT
- Les études auprès de bureaux d'études (réflexion positionnement Greg, démarche TACCT)
- Une légère baisse de la masse salariale car l'équipe n'était pas complète toute l'année 2022

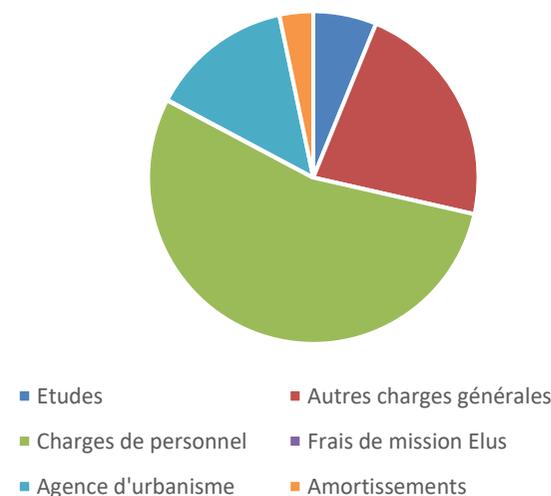


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region.grenoble.org